

CONTRIBUTION

A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE CHARLY

I

La Chapelle de la Haye

En haut du collatéral Sud, dans l'église de Charly, la contiguïté de deux chapelles crée un recoin, assez médiocre au point de vue architectural, et qui doit être un ajoutage construit en même temps que le sanctuaire, celui-ci datant de 1543, « ainsi que l'indiquait jadis une inscription gravée dans la pierre et peinte sur les anciens vitraux (1) ». Quoi qu'il en soit, ce recoin existait à coup sûr, dans la première moitié du xvii^e siècle. Des deux chapelles qu'il renferme, la première avoisine la sacristie. Une grille défend son seuil, et les religieuses de Notre-Dame de Bon-Secours s'y installent chaque dimanche, durant la grand'messe. Outre un autel dédié au Sacré-Cœur, un confessionnal et une armoire spéciale, à l'usage des bannières, cet oratoire possède trois antiques panneaux peints, que M. Moreau-Nélaton a fait classer, et dont il a donné d'excellentes reproductions (2). Nous traiterons plus

(1) Dr A. CORLIEU, *Histoire de Charly*, Paris, H. Champion, 1881, 1 vol. in-8°, p. 182.

(2) MOREAU-NÉLATON, *Les Églises de chez nous* (arrondissement de Château-Thierry), Paris, H. Laurens, 1913, 3 vol. in-4°, tome I, p. 219. fig. 171, 172 et 173.

loin de ces peintures qui sont soigneusement appendues aux parois du lieu qu'elles ont pour mission d'orner.

Quant à la deuxième chapelle, elle était, lorsque la congrégation de Charly s'occupait de l'éducation des jeunes filles, réservée aux élèves pensionnaires de cet établissement. Vis-à-vis d'une statue de saint Joseph, et sous l'éclairage d'une vaste baie, des bancs s'y alignent. Cette fenêtre s'ouvre sur l'ancien charnier aujourd'hui jardin de l'hospice. Là, en tant que décor, on a affaire à un autre confessionnal, puis à une toile, dont le sujet est une Madeleine repentante, de l'école ou de l'époque de Boucher; d'aucuns lui ont, pour ce motif, attribué une certaine valeur. Le sol est surélevé de la hauteur d'une marche, et des faisceaux de colonnes, à droite et à gauche, dessinent un encadrement aux trois quarts dissimulé sous un grossier replâtrage.

L'Histoire de Charly parle à peine de ces deux annexes. Elles furent, à l'en croire, les chapelles du château de la Bousnelle et portèrent successivement les noms de « chapelle Notre-Dame, chapelle Delahaye, et plus tard, chapelle de La Loge de Saint-Brisson ». Plus heureux que le D^r Corlieu, nous allons établir, à l'aide d'une pièce authentique, l'intéressante origine de l'une d'elles.

Autrefois, les deux chapelles du collatéral Sud de l'église de Charly ne formaient qu'une seule et unique salle placée sous la dédicace de saint Hubert. La voûte de cette salle était, en bordure de la nef, soutenue par un pilier dont on pouvait faire le tour, et c'était là que les fidèles se réunissaient quand il fallait procéder à une élection de marguilliers. Or, il advint qu'en 1641, « dame Magdeleine de Palluau », épouse et fondée de procuration de « messire Jean de la Haye, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, ambassadeur de Sa Majesté en Levant et seigneur du fief de Saint-Brisson, sciz à Charly », avisa messire Sébastien Lagnier, chanoine régulier de Saint-Jean-ès-Vignes de Soissons, prieur-curé de Charly, et les deux marguilliers alors en exercice, Claude Regnault et Jean Baron, que, d'accord avec son mari, elle

avait « l'intention et désir de fermer une chapelle » dans l'église Saint-Martin de Charly, « pour y faire ses dévotions avecq sa famille et y faire célébrer messe ». En conséquence, elle « requeroit les susdicts de luy destiner un lieu propre à cet effect avecq permission de le clorre de Ballustres », ou autrement. Le curé et ses deux acolytes tinrent conseil et, par acte du 10 septembre 1641 passé devant Fayet et Plansson, « notaires gardenottes et tabellions royaux héréditaires au Chastelet de Paris résidans à Charly » acceptèrent, non sans en avoir au préalable référé avec les principaux habitants, que le seigneur de Saint-Brisson prit pour lui, sa famille et ses successeurs une place en l'église de Charly, telle qu'elle leur avait été désignée et montrée par le révérend père Jacques de la Haye (1), de la compagnie de Jésus, frère « dudit seigneur ».

Cet emplacement comportait, au-dessous de l'autel de saint Hubert, l'espace déterminé par deux lignes, l'une partant du « pilier du milieu » et se dirigeant vers « le pilier de la montée du clocher par l'espace de douze pieds ou environ », et l'autre partant du même pilier médian, mais perpendiculairement à la première, pour atteindre la cloison du cimetière par l'espace de « traize » pieds. On décida ensuite que la nouvelle chapelle serait particulière à la famille de la Haye, qui en aurait les clefs, mais sous condition d'en laisser une entre

(1) Le Dr Corlieu donne par erreur à ce jésuite le prénom de Georges. De plus, Jacques de la Haye, qui signe *Jaques* dans l'acte du 10 septembre 1641, ne fut pas évêque, mais archevêque *in partibus* de Nicée, ainsi qu'il appert d'une transaction reçue par M^e Fayet, notaire à Charly, le 29 septembre 1663, où Madeleine de Palluau agit comme « légataire de deffunt M^e Jacques de la Haye, archevesque de Nicée ». Ajoutons à l'appui que nous avons trouvé deux autres pièces des 3 janvier 1657 et 12 novembre 1660 où Jacques de la Haye a signé lui-même « De la Haye, archevesque de Nicée ». Enfin, l'épouse de Jean de la Haye est une Palluau et non *Polluau* (*Histoire de Charly*, ouv. cité pp. 268 et 269). Il existe en France un château de Palluau, commune de Saint-Cyr-sur-Loire, près Tours (Indre-et-Loire) et deux villages de Palluau, l'un dans la Vendée et l'autre dans l'Indre.

les mains du sieur prieur. L'entretien de l'autel à y ériger incombait entièrement à messire Jean de la Haye qui s'obligeait, par surcroît, à faire célébrer une messe à cet autel le premier dimanche de chaque mois, soit au moyen de la fondation « faicte et laissée à cette fin par feu noble homme Maistre Hillaire de la Haye, conseiller du Roy et auditeur des comptes, son père, soit à ses propres frais et despens, et par tel autre moyen ou fondation qu'il advisera bon estre ». Là-dessus, l'ambassadeur Jean de la Haye, par l'intermédiaire de son épouse, promettait, « du mouvement de sa dévotion et piété envers Dieu et de sa franche et libre volonté », d'offrir à l'église de Charly qui déjà possédait un ciboire d'argent dû à sa générosité, un soleil également d'argent, du « poix » de sept marcs ou environ pour exposer sur l'autel et porter en procession le saint Sacrement.

La remise de ce don n'eut lieu que deux ans plus tard, le 29 septembre 1643. D'après la description qu'en produit l'acte de décharge, il était superbe. En haut, deux anges flanquaient un crucifix, et, en bas les armes de l'ambassadeur avaient été gravées parmi des « figurines en bosse ». Sous la platine du pied, on lisait ces mots : EX . DONO . ET . LIBERALITATE . NOBILISSIMI . ET . EXCELLENTISSIMI . DOMINI . D . DE . LA . HAYE . REGII . APVD . TVRCAS . LEGATI . 1643 (1). Par la suite, en vertu d'un autre don, une croix de diamants fut attachée à ce soleil, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal extrait des registres de l'état civil et que voici :

« † Le jedy cinquiesme May mil sept cent quarente un a esté attaché au soleil où se met le st Sacrement, une croix de pierreries de la composition de Mad^e d'Orléans, ancienne abbesse de Chelles, laquelle croix a esté donnée à cette église

(1) On est ici surpris de voir figurer au lieu d'un J l'initiale D de Denis, fils aîné de Jean de la Haye. En l'absence de son père, tout porte à croire que ce fut Denis qui commanda à Paris le soleil en question à un orfèvre, et que celui-ci, non prévenu, et croyant alors Denis donateur, grava en conséquence l'initiale D.

par M^r Grenier, originaire de cette paroisse, diamantaire de la Reine douarière d'Espagne, ce don par lui fait pour avoir part aux prières des fidels de ce lieu.

« Et depuis ledit sieur Grenier a orné les Rayons du même soleil de plusieurs pierreries en cette présente année 1741. Compris la croix, l'on en compte jusqu'au nombre de soixante et six ». Ce magnifique et précieux ostensor disparut pendant la Révolution ; il fit partie du trésor qui fut saisi dans l'église de Charly, puis envoyé à la fonte. On ne se souciait point alors de classer et conserver les objets du culte ayant un intérêt historique (1).

Tels sont les faits qui amenèrent le morcellement de l'ancienne chapelle Saint-Hubert de l'église de Charly en deux sanctuaires distincts et de même grandeur. La partie acquise devint la chapelle de la Haye. Madeleine de Pallau l'aménagea aussitôt. Sur la clef de voûte furent sculptées les armoiries de son époux, « qui étaient des chevrons brisés », et, au pied de l'autel, une grande pierre oblitéra le caveau sépulcral qu'elle y fit creuser. Quant au fragment de l'ancienne chapelle Saint-Hubert demeuré à l'église, il reçut le nom de Sainte-Marie-Madeleine et continua de servir de lieu de réunion. Un acte dressé le 12 décembre 1734 par M^e Rimbart, notaire à Charly, nous montre « les habitans assemblez en la chapelle s^{te} Marie Madeleine » de l'église Saint-Martin de Charly. Les archives de l'état civil, le 6 avril 1738, mentionnent également cette appellation. Qui la motiva ? Fut-ce le don de la toile représentant la célèbre pécheresse ? En tout cas, cette toile, de par sa facture qui évoque le règne de Louis XV, n'a rien de commun avec le siècle où vécut Madeleine de Pallau.

(1) Le saint Sacrement était alors porté sous un dais qui avait été acheté en 1719, ainsi que le constate une note écrite par le curé-prieur Baudin dans les registres de l'état civil de Charly. « En cette présente année 1719 a esté achepté le dais de la procession du St Sacrement par les soins de Mad^e Landon, receveuse de la seigneurie de Charly, dont le mari avoit été esté marguiller. Ce dais revient à 300 livres ».

Les personnes qui furent inhumées dans la chapelle de la Haye ne sont pas nombreuses, et nous ne pouvons citer parmi elles Jean de la Haye, les actes de décès n'ayant été enregistrés par les curés de Charly qu'à partir du 26 avril 1668. Or, Jean de la Haye mourut entre 1663 et 1667. On aime à supposer qu'il fut enseveli dans le tombeau de famille qu'il avait fait construire, mais il n'existe de ce fait aucune preuve écrite. Ci-gisent :

1^o Dame Magdeleine de Palluau, veuve de défunt messire Jean de la Haye, chevalier, seigneur de Saint-Brisson et de la Bousselle, conseiller du Roi en ses conseils et son ambassadeur en Levant, décédée le 19 août 1683, âgée de 84 ans ou environ ;

2^o Messire Denis de Beatian, chevalier de Saint-Georges, seigneur de Montdésert, Daron, « souverain et hereditaire d'Icarie », fils de feu messire Jean Jules César de Beatian, aussi chevalier des ordres militaires de Saint-Georges et de Saint-Michel, et de dame « Caterine Vittory de Gropier », épouse en secondes noces de messire Denis de la Haye, « conseiller du Roy en tous ses conseils, et cy devant son ambassadeur es Cours étrangères », inhumé le 19 janvier 1713, âgé de 27 ans (1) ;

3^o Messire Denis de la Haye-Ventelet, chevalier, seigneur de Saint-Brisson et autres lieux, conseiller d'état, et cy devant ambassadeur pour le Roi dans plusieurs Cours étrangères, inhumé le 22 mars 1722, âgé de 98 ans environ ;

4^o Michel François, fils de messire Marc, marquis de la Haye, chevalier, seigneur de Saint-Brisson, la Bousselle et autres lieux et de « dame madame Elisabeth Françoise de l'Escolle », son épouse, inhumé le 11 février 1730, âgé de 5 mois environ ;

5^o Marc, fils de messire Marc, marquis de la Haye, etc., et

(1) Les registres de l'état civil de Charly présentent, à la date du 9 février 1712, une signature de Denis de Bétian qui assista au mariage de Jean de Berly et de Jeanne Delahaye, fille du syndic de Charly.

de dame de l'Escolle, son épouse, inhumé le 26 novembre 1731, âgé de 16 mois ;

6° Demoiselle madame Elisabeth Françoise de l'Escolle, épouse de messire Marc, marquis de la Haye, etc., décédée au château de la Bouselle le 15 mars 1743, à l'âge de 35 ans environ ;

7° Dame madame Catherine Groppo, veuve de messire Denis de la Haye, chevalier, seigneur de Saint-Brisson, de la Bouselle et autres lieux, etc., décédée le 17 février 1747, à l'âge de 83 ans environ ;

8° Messire Denis René Marc, marquis de la Haye, chevalier, mousquetaire du Roi de la seconde compagnie, fils de messire Marc, marquis de la Haye, chevalier, etc., et de feue dame de l'Escolle, son épouse, décédé le 23 juin 1752, à l'âge de 20 ans ;

9° Et messire Marc, marquis de la Haye, chevalier, seigneur de la Bouselle, Saint-Brisson, Drachy, Pisseloup et autres lieux, veuf de feue dame de l'Escolle, décédé le 24 juin 1758, à l'âge de 65 ans environ.

Jeanne de Montholon, épouse en premières noces de Denis de la Haye, semble être morte et avoir été ensevelie à Paris, entre 1689 et 1691, car les registres de Charly sont muets à son égard.

APPENDICE

Ce Jourdhuy dixiesme Jour de septembre apres midy l'an mil six cens quarente et un En la présence de Nous Nottaires gardenottes et Tabellions Royaux hereditaires au chastellet de Paris résidans a Charly sousignes M^{re} Jean de la Haye Coner du Roy en ses Conseils destat et privé, Ambassadeur de Sa Majesté en Levant et seigneur du fief de saint Brisson sciz audit Charly comparant par dame Magdeleine de Pal-luau son espouse fondée de procuration dudit seigneur son marj et de luj en tant que besoing est autorisée par Ladicté procuration auroit représenté A M^{re} Sebastien Lagnier cha-

noine regulier de saint Jean es Vignes de Soissons prieur Curé dudit Charly, Claude regnoux et Jean baron Marguilliers de Leglise saint Martin dudit Charly qu'il avoit Intention et desir de fermer une chappelle dans Ladicte eglise pour y faire ses devotions avecq sa famille et y faire celebrer Messe, Requeroit Les susdicts de Luy destiner un Lieu propre a cet effect avecq permission de Le clorre de Ballustres ou auement ainsj qu'il adviseroit, Lesquelz assembles La dessus et apres avoir pris Ladvis des principaux habitans et parroissiens de Ladicte Eglise ont consentj et permis consentent et permettent que Ledit seigneur de saint Brisson prenne pour Luy sa famille et Successeurs une place en Ladicte eglise telle quelle a esté designee et a Iceux montrée par Le reverend Pere Jacques de La Haye De La compagnie de Jesus frere dudit seigneur, Scavoir est au dessoubs de Lautel de saint Hubert a prendre La closture quj sera de Ballustres ou autres telle fermeture que Ledict Seigneur advisera depuis Le Pillier du Millieu La conduisant d'un costé vers le pillier de La Montée du clocher par Lespace de douze pieds ou Environ, et de Lauthre coste La conduisant depuis Le mesime pillier du milieu jusques a la cloison du Cimetiere par l'espace de treize pieds ou environ En La quelle place Il pourra faire faire une chappelle quj Luy sera particuliere a Luy et a sadicte famille et successeurs a perpetuitté dont Il aura les clefs pardevers Luy et neantmoins en Lairra une entre Les mains dudit sieur prieur et ce faisant sera tenu Ledt seigneur d'entretenir de toutes reparations Lautel qu'il aura faict faire a Ladicte chappelle et y faire celebrer une messe Le premier Dimanche Dimanche de chacun mois soit au moien de La fondation faicte et Laissée a cette fin par feu noble homme Maistre Hillaire de La Haye Coner du Roy et auditeur des comptes son pere soit a ses propres frais et despens et par tel aue moien ou fondation qu'il advisera bon estre Et en oultre a promis et promet du Mouvement de sa devotion et piété envers Dieu et de sa franche et libre volonté de donner pour la decoraon de Ladicte eglise ou estre Le Ciboire dargent par

luy cy devant donne Ung Soleil aussj dargent du poix de sept marcs ou environ pour exposer sur Lautel et porter en procession Le saint Sacrement Sicomme et promettans et obligans et Renoncans fct et passe audit Charly Lan et Jour susdt Et ont signez notiffie Le scel dans trois Jours a peine de nullité suivant Ledit du Roy

M. Palluau ; Lagnier ; Jehan baron ; C. Regnault ; C. Fayet ; Plansson nore ; Jaques Delahaye.

Le Mardy vingt neufiesme Jour de septembre apres Midy Mil six cent quarente trois Pardevant Cristoffe fayet Lun des notaires Royaux susnommes est comparu en personne Claude regnoux Marchand demeurant à Charly Lun des Marguilliers de Leglise dudit lieu Lequel a recongnu et confesse que Ledit sieur De la Haye ambassadeur de Sa Majesté Luy a presentement faict parvenir Livrer et mettre es mains Le soleil dargent promis Bailler a la dicte Eglise par Lacte cy dessus sur Le hault duquel est ung Crucifix, au dessoubs duquel aux deux costes sont deux anges, sur la platine du pied sont les armes dudit sieur ambassadeur avecq des figures en bosses et soubs La dicte platine sont escripts Les mots EX . DONO . ET . LIBERALITATE . NOBILLISSIMI . ET . ÉXCELLENTISSIMI . DOMINI . D . DE . LA . HAYE . REGII . APVD . TVRCAS . LEGATI . 1443. Dont et de quoy Il a remercie Lesdicts sieur et dame de la Haye et les a descharge en La presence dudit sieur Lagnier prieur dudit Charly qui agree Ledit Don et present en la presence encore de Martin Goullier et Louis Lesaint tesmoin Lan et Jour susdit dans Le evestiere (1) de ladicte eglise et ont signez

Lagnier ; C. Regnault ; Martin Gaullier ; Louys Sainet ; C. Fayet.

(1) Vestiaire.

II

Le Calvaire de la Croix Saint-Loup

Ce fut un an avant la mort de Denis de la Haye, seigneur du fief de Saint-Brisson, et ancien ambassadeur de Louis XIV à Constantinople, à Munich et à Venise, qu'on érigea le calvaire de la Croix Saint-Loup. Sur la route de Charly à Saulchery, dans la partie qui forme aujourd'hui l'avenue de Ruvet, existait au xvii^e siècle un lieudit que de temps immémorial on appelait la Croix Saint-Loup. Y avait-il eu là, à une époque qu'il est impossible de préciser, une croix marquant les approches du bourg et commémorant en même temps le souvenir de saint Leu ou saint Loup ? Mystère. Il nous est seulement permis d'ajouter que saint Leu fut archevêque de Sens à la fin du vi^e siècle et qu'on l'honora par la suite, dans le Nord et l'Est de la France, comme un grand saint. A Paris, rue Saint-Denis, près des Halles, une église de Saint-Leu s'élève qui, fondée en 1235 et reconstruite en 1320, devint paroisse en 1617 (1).

L'an de grâce 1721, les habitants de Charly songèrent à doter la Croix Saint-Loup d'un calvaire élégant et durable. Il y avait alors dans le bourg une mission « gouvernée » par Mgr Hervé, ancien évêque de Gap. La présence de ce prélat à Charly n'a rien qui surprenne, quand on sait qu'un certain messire François Hervé, seigneur de Montreuil-aux-Lions et autres lieux, habitait aux alentours le château de Montbertoin. Mais en vue de l'érection du calvaire projeté, un terrain assez vaste était nécessaire, et il fallait surtout que cet emplacement bordât la chaussée. A la Croix Saint-Loup, par bonheur,

(1) DULAURE, *Histoire de Paris*, Paris, Furne, 1837, 8 vol. in-8^o, tome II, p. 222 et 223.

conjointement avec Jeanne Mentel, épouse de Nicolas Alexandre Denise, arpenteur royal, une femme de Charly, Marie Vallier, veuve en premières nocés d'Etienne Mentel et en secondes nocés de Jean Leredde, possédait un champ mesurant vingt-cinq perches ; il avoisinait un labour de la contenance d'un arpent, qui arrivait au chemin et appartenait à Denis de la Haye. Marie Vallier et les époux Denise se rendirent en conséquence chez le seigneur de Saint-Brisson, s'expliquèrent, et lui demandèrent de vouloir bien échanger leur pièce contre pareille quantité de vingt-cinq perches, prise au nord de son labour ; il regagnait ainsi par en bas ce qu'il abandonnait par en haut. Denis de la Haye accepta.

L'échange s'effectua devant M^e Tournant, notaire à Charly, le 12 mai 1721, et, par le même acte, Marie Vallier et les époux Denise firent don à l'église et à la fabrique de Charly du terrain qu'ils venaient d'acquérir, pour « estre ladite pièce de terre décoré à faire un calvaire », lequel serait « élevé à la dévotion des paroissiens de Charly et à leurs fraits et dépens ». Messire Jacques Baudin, « prestre prier » et le sieur Jean Delahaye, marguillier en exercice, acceptèrent es noms cette libéralité. Elle ne comportait que l'unique charge pour le curé et ses successeurs de réciter à chaque procession qui se ferait à la Croix Saint-Loup un *De profundis* en vue du repos de l'âme des père et mère des donateurs et aussi « d'eux quand Dieu les appellerait en l'autre monde, et ce à perpétuité ». La valeur des héritages échangés fut évaluée à 150 livres.

L'ampleur du terrain dont l'église de Charly venait d'être ainsi pourvue permit de créer une allée centrale et de planter de chaque côté deux rangées d'arbres venant se réunir en demi-cercle derrière la croix dressée au fond. Il en résulta une sorte de placette qui a fort bonne mine sur le vieux plan de Charly de 1730 (1) conservé au ministère des travaux

(1) Inséré dans l'*Histoire de Charly* du Dr CORLIEU, p. 130.

publics. Il était d'usage, « quand on inhumait un habitant de Saulchery ou de Ruvet, de faire une station vis-à-vis la Croix Saint-Loup, où le clergé venait prendre le corps », et l'on déposait du même coup au pied de la croix la paille qu'on avait mise dans la voiture sous le cercueil, cette paille étant considérée, par un sentiment de piété bien compréhensible, comme ne pouvant plus servir de litière aux animaux (1).

Dans le val de Charly, la maison veuve Gratiot-Cornette ne marque nullement, quoiqu'on l'ait écrit, l'emplacement exact de la Croix Saint-Loup. On trouvera ce champ un peu plus loin, du côté de l'Est, et à la droite d'un chemin de servitude qui, perpendiculaire à la route, descend dans la direction de la Marne. « Depuis Charly jusqu'à la Croix Saint-Loup, où le chemin fait deux branches qui vont se réunir au bac de Romeny, la route passe dans la terre forte », dit une note écrite autrefois à propos du mauvais état de la route d'Allemagne (2). Rien de plus précis ; le « chemin vert » qui conduit au pont de Nogent se détache en effet à quelques mètres de là.

Vint la Révolution. Le champ de la Croix Saint-Loup fut saisi en même temps que tous les autres biens de l'église, puis vendu avec eux. La commune eût agi sagement en demandant à le conserver, pour son usage personnel, car, aujourd'hui, elle posséderait à cet endroit un superbe square, où pourraient jouer les enfants et s'asseoir les promeneurs âgés qui ont coutume de fréquenter l'avenue de Ruvet, le dimanche et par le beau temps. En se désintéressant de la Croix Saint-Loup, nos braves aïeux n'ont pas plus songé à à leurs arrière-petits fils que les vainqueurs du 14 juillet 1789 n'y pensèrent, lorsqu'ils se mirent à renverser de fond en comble la lugubre forteresse qu'ils avaient prise. Il fut beau,

(1) Pareille coutume se pratiquait à la Croix de Romeny, près Jouarre (Seine-et-Marne).

(2) *Histoire de Charly*. ouv. cité, p. 64 et 65.

certes, de s'emparer de la Bastille, mais il eut encore été plus beau de la conserver. Quel splendide musée militaire eût au xx^e siècle possédé la France, si la Bastille, avec ses fossés et ses tours, se dressait encore à la place qu'elle occupa, et au beau milieu d'un vaste parc, qui fut devenu l'orgueil du quartier Saint-Antoine, et un souvenir, unique au monde, de la beauté médiévale de Paris !

III

Les Panneaux de l'ancien Lambris de N.-D. du Rosaire

Chacun peut voir dans l'église de Charly, chapelle Sainte-Madeleine, trois panneaux peints du xvii^e siècle, non signés et classés depuis peu. M. Moreau-Nélaton les considère comme des images votives. Ils auraient été donnés à Charly, selon Corlieu, par l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, où se trouvait jadis une statue de la Vierge très vénérée dans nos contrées. La vérité est que ces trois tableaux ont fait partie du lambris qui, en guise de retable, décorait autrefois l'autel de Notre-Dame du Rosaire au fond du collatéral Sud, et qu'ils furent l'œuvre d'un artiste de Soissons, Antoine de Haynault, qui les brossa sur place en 1653, c'est-à-dire durant la minorité de Louis XIV.

Sur le premier apparaît un homme en surplis, un prêtre par conséquent, à genoux devant la mère de Jésus. Celle-ci, assise sur un nuage, tend un papier à son implorateur, pendant que le diable, en arrière, assiste à la scène, plein de rage, comme s'il ne lui restait plus qu'à regagner l'enfer, les mains vides. Dans un coin du tableau, une tenture se relève pour montrer une grotte sombre où un pacte s'accomplit. L'inscription qui souligne le tout : THEOPHIL DIABOLO

ADSCRIPTVS PER VIRGINEM RECEPIT GRATIAM, dénote qu'il s'agit de la fameuse légende de Théophile qui, au moyen-âge, inspirait volontiers peintres et sculpteurs (1).

Théophile, prêtre d'Adama, en Cilicie, ayant perdu la haute situation de vicaire général, vendit son âme à Satan, car ce dernier, sous la figure d'un juif, lui avait promis de le faire réintégrer promptement. On lui rendit en effet sa charge au bout de quelques jours. Mais alors, dans l'idée fixe du sort qui l'attendait, Théophile fut pris d'effroi et se repentit. Pendant six semaines, il pria la sainte Vierge (car il l'avait reniée en même temps que le Christ), et l'implora avec une ferveur telle que celle-ci, émue et touchée peut-être aussi de la foi que Théophile avait en sa puissance, fit un miracle. Un matin, en se réveillant, le prêtre trouva, posé sur sa poitrine, le papier fatal. Rempli de joie, il courut aussitôt chez son évêque, lui raconta tout et le supplia d'en donner connaissance aux fidèles, au moment du prône, dans l'église même d'Adama, où l'écrit fut ensuite brûlé publiquement.

Non moins curieux est le second panneau. La Vierge, avec l'enfant Jésus, y trône sur un autel, et un intérieur d'église s'enfonce, au delà. En avant, un homme et une femme sont prosternés. La femme a les mains jointes, tandis que l'homme, d'un air égaré, tend les siennes, convulsivement. Sur le dallage, gisent des entraves de fer, et la robe grossière de ce malheureux, que ceint une corde, offre une déchirure à travers laquelle la chair se montre. On reconnaît un fou ou un possédé auquel Marie vient de rendre la raison. L'inscription explicative est en partie effacée. Corlieu a pu en relever quelques mots (2) : GAVRINVS PHRENETICVS COMPOS... ANIMI ACTVS, ET PER MARIAM... Le nom de Gavrinus ou Gaurinus, qui est latin, semble se rapporter à quelque

(1) *Annales de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry*, année 1893, p. 208 à 213 (Une représentation de la légende de Théophile à Charly-sur-Marne par Jos. BERTHELÉ).

(2) D^r CORLIEU, ouv. cité, p. 185.

histoire spéciale à l'Église primitive et pendant de celle du grec Théophile. Quant à la légende du troisième et dernier tableau, elle se lit sans difficulté : *MVLIER PERICLITANS IN PARTV VOTVM VOVIT DEIPARÆ LIBERATA EST*, et est accompagnée de deux mots, en minuscules, *Suession. actum*. Il s'agit maintenant d'un miracle arrivé à Soissons, où une femme que ses couches avaient mise en danger de mort fut sauvée par un vœu fait à la Vierge mère (1). Au pied de l'autel de Marie, qu'un dais somptueux recouvre, cette femme, en costume du temps, est agenouillée pieusement tandis que, plus loin, une fenêtre laisse apercevoir le dôme et les pinacles d'une basilique, celle de Soissons ou de Saint-Jean-des-Vignes, mais dans ce cas reproduite d'une façon très approximative.

En 1653, le prieur curé de Charly, Sébastien Lagnier, directeur de la confrérie du Rosaire, et Bonaventure de Gencourt, au nom et comme marguillier receveur des aumônes conservés en ladite confrérie, tous deux assistés de Nicolas Véron, procureur fiscal, Gabriel Bédel, marchand, et Jean de Jonvelle, « son scervent », contractèrent avec Antoine de Haynault, maître peintre à Soissons, venu à Charly dans ce but, un marché au terme duquel ce dernier s'engagea « de faire et parfaire bien et deubment dans six sepmaines d'huj » les ouvrages suivants : peindre et dorer le lambris du tour de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire et représenter dans les cadres les histoires qui lui seront données et désignées par le sieur prieur ; dorer et enrichir d'or tous les filets en relief ; redorer les colonnes de l'autel et tout ce qui avait été autrefois doré, y compris le chassis d'en bas ; peindre, dorer et enrichir de fleurs, et faire au-dessus de l'autel et tout autour un rideau de peinture écarlate ou autre, cela moyennant la

(1) Voir *Le récit des miracles de la Sainte Vierge, arrivés en l'église de l'abbaye Royale de Notre-Dame de Soissons*, imprimé à la suite de GERMAIN, *Histoire de l'abbaye Royale de Notre-Dame de Soissons*, Paris, 1675, 1 vol. in-4°.

somme de quatre-vingt-dix livres tournois, plus la nourriture du maître et de son aide, les deniers étant payables au fur et à mesure des travaux par B. de Gencourt et les aliments devant être fournis par le curé.

Antoine de Haynault s'obligeant à reproduire dans des cadres dépendant du lambris de Notre-Dame du Rosaire des « histoires » au goût du prieur Sébastien Lagnier ! La donnée du problème est claire et précise ; examinons maintenant nos trois panneaux. D'abord, chacun d'eux se trouve muni d'un encadrement démontrant qu'ils avaient tous trois, côte à côte, fait partie d'un ensemble de boiseries ; puis, la date du marché Haynault coïncide avec l'époque (xvii^e siècle) décelée par leur aspect et leur facture ; et enfin, les miracles qui y sont peints évoquent une ornementation tout à fait en rapport avec un autel consacré à la sainte Vierge. Ce fut sans doute pour enseigner à ses ouailles que la dévotion à la mère de Jésus portait ses fruits en tous temps que Sébastien Lagnier eut l'idée d'intercaler entre deux « histoires » d'autrefois la représentation d'un miracle, tout récent alors, survenu en l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, seigneuresse de Charly. En vertu de cette dernière considération, le *Suession.actum* s'explique sans peine, et nous sommes ainsi amenés à conclure que le traité passé le 18 mai 1653 devant M^e Janvier, notaire à Charly, est bien l'acte de naissance authentique des trois panneaux peints, monument historique, dont nous avons donné plus haut la description.

En tête de ce précieux document, le notaire a commencé par faire une croix :

MARCHÉ

Furent pntz en Leurs psonnes Venerab. et discrete psonne M^{re} Sebastien Lagnier religieux profez en labaye de s^t Jean et prieur de Charlj directeur de La Confrairie du St rozaire Establj a Charlj Et Bonn^{re} de Gencourt au nom et comme Marguillier et recepveur des aulmosnes conservez a lad. Confrai-

rie assisté de M^e Nas Veron p^r fiscal de la seign. de Charly M^e Gabriel bedel marchand dem aud lieu et Jean de Jonvelle son scervent, d'une part Et Anthoine de Haynault M^e peintre dem en la ville de Soissons estant de pnt en ce lieu, Lesquels parthies ont fait entre eulx les marche acords Et Conventions qui ensuivent C'est assavoir Que led Haynault a promis promet et s'oblige de peindre et dorer Le Lambris du tour de La chapelle de N^{re} dame du rozaire, Et représenter dans les Cadres Les histoires qui luy seront donnez et désignez par led sr prieur dorer et enrichir dor tous les filletz qui sont en relief Redorer Les colonnes de Lautel et ce qui a este aultrefois dore audt autel Le chassiz denbas dudt hostel Et pindre dorer et enrichir de fleurs, Et faire au dessus de lautel et tout autour ung Rideau en peinture escarlatte ou aultre, Tous les quels ouvrage led Hainault a promis de faire et parfaire bien Et deubment dans six sepmaines dhu, Et se mojennant La somme de quatre vingt dix Livres ts et la nourriture de luy et son Serviteur ; Laquelle somme luy sera payée a fur et mesure quilz fera lesd ouvrages sr par led Gencourt les deniers cy dessus et par led sr prieur Les nourriture, A quoy faire se sont lesd parthies obligez Reciproqnt et bien et promettant et obt et rt fait et passe a Charly Le xvij may xvj^{es} cinquante trois.

Lagnier ; B. de Gencourt ; De Haynault ; Veron ; Bedel ; de Jonvelle ; Bocquet ; Janvier.

On pourrait supposer que la sacristie de Charly fut, vers la même époque, dotée d'une partie de son mobilier, de son buffet entre autres. Mais les bancs de chêne massif réservés aux fidèles dans les trois nefs sont-ils antérieurs ? Grosse énigme. Une courte note, cueillie dans les registres de l'état civil, se borne à nous parler de la chaire et des deux bancs d'œuvre, dont la construction amena un désaccord entre le pasteur et ses brebis.

En 1722, sur les instances de Jean Delahaye, marguillier en charge de l'église et de la fabrique Saint-Martin de Charly,

messire Jacques Baudin, chanoine régulier de Saint-Jean-des-Vignes, et, en cette qualité, seigneur de la Porte Bacot et de Montrégner, convoqua, au prône et à plusieurs reprises, pour le 7 juin 1722 et en son presbytère, les officiers, anciens marguilliers, bourgeois et notables du pays. Il s'agissait de délibérer sur un « lay (*sic*) fait par Barbe Mentel, en son vivant femme de Jacques Lecrocq, de Saulchery » et aussi touchant la chaire de prédicateur et les deux bancs d'œuvre prêts à mettre en place, pour avoir été commandés et faits du consentement verbal de la grande et saine partie des habitants lors de l'Assemblée tenue au sujet d'un vieil « ensensoire d'argent tout brizé », dont la vente devait couvrir en partie le coût de cette importante menuiserie. Mais personne ne vint au rendez-vous. Le curé et son marguillier, considérant cette indifférence comme un témoignage de mépris à leur égard, prièrent le notaire Tournant de rédiger un acte de non comparution... Nous aimerions savoir quels sujets de mécontentement avaient les habitants de Charly contre leur curé prieur, malheureusement l'acte se garde bien d'en souffler mot. Les choses finirent par s'arranger, et messire Jacques Baudin put inscrire à la fin de l'année sur son registre paroissial : « En cette présente année 1722 ont estez construits la chaire et l'œuvre des deniers de la fabrique; le marché qui a esté fait est de la somme de 600 livres ».

Le 12 décembre 1734, Jacques Baudin eut de nouveaux ennus. Les habitants s'étaient comme de coutume assemblés en la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, à la diligence des marguilliers, François de Saint-Amand et Claude Delahaye, dont le mandat était expiré, et ils venaient à l'unanimité d'élire : premier marguillier, Christophe Levasseur, marchand ; second marguillier, Nicolas Vallier, marchand à Ruvet ; marguillier du Rosaire, Remy Quérart, menuisier ; marguillier de la confrérie de Saint-Sébastien, François Mentel, vitrier... lorsque tout-à-coup Jean Souart, Jean-Antoine Souart, son fils, tous deux vigneron, et Nicolas Souart, chapelier, se récrièrent, disant que quant à eux ils nommaient

Simon Ciry, marchand à Charly, à la place de Levasseur. Ils exigeaient un nouveau vote et prétendaient être écoutés comme les autres. Sur la remontrance à eux faite « que leur procédé ne pouvait être engendré que par cabale », ils élevèrent la voix et causèrent une si grande rumeur qu'il devint impossible d'achever la séance, incident qui figura dans l'acte aussitôt dressé par Rimbert, notaire. Les marguilliers ci-dessus nommés entrèrent néanmoins en fonctions, mais ils ne furent mis en possession régulière de leurs charges que le 3 juin 1736, c'est-à-dire beaucoup plus tard.

Les élections de marguilliers furent tout d'abord l'objet de procès-verbaux notariés. Cela changea à partir du 8 décembre 1737. Soit pour éviter les frais, soit pour devenir absolument maître de la situation, le curé se prit alors à enregistrer lui-même ces élections sur un des feuillets du gros in-folio où baptêmes, mariages et sépultures s'inscrivaient. Il ne fallait pas seulement nommer des marguilliers proprement dits, mais encore pourvoir à des fonctions secondaires, c'est-à-dire élire les marguilliers du Rosaire et de l'autel de saint Sébastien; les bassiniers ou quêteurs, le premier pour le luminaire, le second pour l'autel de saint Martin et le troisième pour les trépassés, le porteur du cierge pascal et enfin les distributeurs de pain bénit, tant pour la grande nef que pour les deux collatéraux, qui étaient dédiés, celui du Midi à la sainte Vierge et celui du Nord à saint Paul, patron des vigneronns. Chacun de ces élus devait rester trois ans en charge.

LUCIEN BRIET.